

221C0952
FR0010082305-FS0334

4 mai 2021

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IVALIS
(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 30 avril 2021, complété par un courrier reçu le 3 mai, la société à responsabilité limitée RGIS Spécialistes en Inventaire¹ (« RGIS », Le Polaris, 76 avenue Pierre Brossolette, 92240 Malakoff) a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 avril 2021, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25% 30%, 1/3, 50%, 2/3 et 90% du capital et des droits de vote, et de 95% du capital, de la société IVALIS et détenir 1 246 648 actions IVALIS représentant autant de droits de vote, soit 95,13% du capital et 90,74% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions IVALIS hors marché³.

2. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« RGIS SPECIALISTES EN INVENTAIRE déclare que :

- RGIS SPECIALISTES EN INVENTAIRE a financé l'acquisition des actions IVALIS visées dans cette déclaration au moyen de fonds propres du groupe ;
- RGIS SPECIALISTES EN INVENTAIRE agit seule et n'agit pas de concert avec des tiers ;
- RGIS SPECIALISTES EN INVENTAIRE contrôle IVALIS au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce;
- RGIS SPECIALISTES EN INVENTAIRE déposera une offre publique d'achat simplifiée en numéraire sur les actions IVALIS conformément à la réglementation applicable, à l'issue de laquelle elle a l'intention de demander la mise en œuvre d'un retrait obligatoire ;
- RGIS SPECIALISTES EN INVENTAIRE continuera ses achats à compter du début de la période d'offre, conformément à l'article 231-38 IV du règlement général de l'AMF ;

¹ Contrôlée par la société du droit de l'état du Delaware RGIS Services LLC (2000 Taylor Road Auburn Hills, MI 48326, USA).

² Sur la base d'un capital composé 1 310 486 actions représentant 1 373 919 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général, en prenant en compte l'absence de droits de vote des 108 actions de préférence IVALIS et la perte des droits de vote double des 1 246 648 actions IVALIS objet de la présente déclaration.

³ Cf. notamment communiqué conjoint diffusé par les sociétés RGIS et Ivalis en date du 3 mars 2021.

- RGIS SPECIALISTES EN INVENTAIRE entend poursuivre la stratégie industrielle actuelle d'IVALIS, dans le cadre d'une intégration au sein du groupe RGIS. Cette stratégie et, le cas échéant, les opérations liées à la mise en œuvre de celle-ci, feront l'objet d'une description dans la note d'information qui sera publiée à l'occasion du dépôt par RGIS SPECIALISTES EN INVENTAIRE d'une offre publique d'achat obligatoire sur les actions IVALIS ;
- RGIS SPECIALISTES EN INVENTAIRE ne détient aucun instrument financier ni n'est partie à aucun des accords mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L .233-9 du code de commerce ;
- RGIS SPECIALISTES EN INVENTAIRE n'est partie à aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote d'IVALIS ;
- Dans le cadre du changement de contrôle d'IVALIS :
 - (i) les nouveaux membres du conseil de surveillance désignés par le groupe RGIS en remplacement des membres démissionnaires sont les suivants : Monsieur John MADDEN a été nommé membre et président du conseil de surveillance, Madame Elise CORDIER et Monsieur Pierrick MIN ont été nommés membres du conseil de surveillance.
 - (ii) en remplacement de membres démissionnaires du directoire, Messieurs Asaf COHEN et Heinz KRAUSE ont été nommés respectivement président du directoire et membre du directoire.
- Aucune autre nomination de mandataires sociaux n'est envisagée. »